

24 JUL. 2014

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Service Courrier

L'an deux mil quatorze, le 17 juillet à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Marielle BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Anissa BRIKH, Christine DEL PIE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Pierre OSER, Cedric PERRIN, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Bernard VIATTE **membres titulaires** et René LAMBOLEY, Patrice SCHWARTZENTRUBER, **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Bernard LIAIS, Thierry MARCJAN, Dominique TRELA, Pierre VALLAT.

**Avaient donné pouvoir :** Mesdames et Messieurs Jacques BOUQUENEUR à Patrice DUMORTIER, Claude BRUCKERT à René LAMBOLEY, Gérard FESSELET à Patrice SCHWARTZENTRUBER, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Judi 3 juillet	Judi 3 juillet	En exercice	41
		Présents	31
		Votants	33

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Martine BENJAMAA est désignée.

**2014-06-03– Rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du Service Assainissement Collectif**  
*Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER*

Le présent dossier a pour objet de présenter le bilan 2013 du Service d'Assainissement Collectif de la Communauté de Communes du Sud Territoire, sur un plan technique et financier, et ainsi répondre à l'obligation réglementaire d'information des usagers sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :**

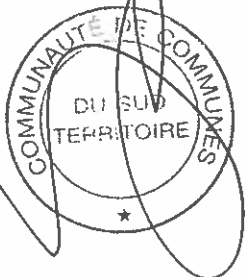
- **de valider le rapport annuel du service assainissement collectif,**
- **d'autoriser la diffusion du présent rapport à l'ensemble des communes membres de la CCST.**

*Annexe*

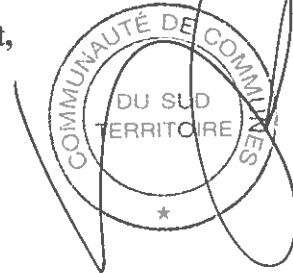
Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

**Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le 24 JUIL. 2014  
Et publication ou notification le 4 JUIL. 2014**

Le Président,



**Le Président,**



# **Communauté de Communes Sud Territoire**

## **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif**

### **Exercice 2013**

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

## Table des matières

1.	Caractérisation technique du service .....	1
1.1.	Présentation du territoire desservi .....	1
1.2.	Mode de gestion du service.....	1
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0) .....	1
1.4.	Nombre d'abonnés.....	2
1.5.	Volumes facturés .....	2
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents .....	2
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0).....	3
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements).....	3
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées .....	3
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	7
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration.....	7
1.10.2.	Quantités de boues issues par les ouvrages d'épuration.....	7
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service .....	8
2.1.	Modalités de tarification .....	8
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	9
2.3.	Recettes .....	10
3.	Indicateurs de performance .....	11
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	11
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2).....	11
3.3.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	11
3.4.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	12
	Tonnage total de matières sèches évacuées conformes .....	12
4.	Financement des investissements .....	15
4.1.	Montants financiers .....	15
4.2.	Etat de la dette du service .....	15
4.3.	Amortissements .....	15
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux .....	15
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	15
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	16
5.1.	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0).....	16
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	17

# **1. Caractérisation technique du service**

## **1.1. Présentation du territoire desservi**

Le service est géré au niveau intercommunal depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011. La communauté de Communes est un EPCI dont les compétences en assainissement sont les suivantes : collecte, transport, dépollution, contrôle de raccordement, élimination des boues produites.

A la demande des propriétaires, les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement, et les travaux de suppression ou d'obturation des fosses ne sont pas de la compétence de la CCST.

Le territoire desservi est constitué par les communes possédant sur le périmètre de la CCST un réseau d'assainissement, soit les communes de Beaucourt, Boron, Bretagne, Delle, Faverois, Fêche l'Eglise, Grandvillars, Joncherey, Lebetain, Rechesy, Thiancourt et Vellescot.

Le règlement de service a été approuvé le 14 décembre 2010.

Un plan de zonage a été approuvé pour les communes de :

- Faverois le 25 février 2008
- Beaucourt le 13 septembre 2010
- Feche l'Eglise le 03 mars 2006
- Grandvillars le 02 février 2007
- Lebetain le 21 juin 2012
- Rechesy le 19 janvier 2010
- Joncherey le 16 février 2004
- Bretagne, Recouvrance, Vellescot, le 23 février 2004
- Boron, Brebotte, Froidefontaine, Grosne le 17 janvier 2005.

## **1.2. Mode de gestion du service**

Le mode d'exploitation du service assainissement est variable en raison de la reprise récente de la compétence au niveau intercommunal, jusqu'alors géré par les communes via ou non un syndicat.

Le service est exploité en régie pour les réseaux des communes de Boron, Bretagne, Delle, Faverois, Fêche l'Eglise, Grandvillars, Joncherey, Lebetain, Thiancourt et Vellescot.

Le service a été exploité en gérance pour la station d'épuration de Grandvillars par la société Véolia jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2012. A compter de cette date, l'exploitation de la station est pris en charge en régie.

Le service est exploité en affermage (délégation de service public) pour les réseaux et la station de Beaucourt par la société Véolia depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2006 et jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Le service est exploité en affermage (délégation de service public) pour les réseaux et la station de Réchesy par la société Véolia depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003 et jusqu'au 31 décembre 2014.

## **1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)**

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 18 985 habitants au 31/12/2013.

#### 1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 7074 abonnés au 31/12/2013.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2013
Beaucourt	1510
Boron	148
Bretagne	25
Delle	2358
Faverois	250
Fêche l'Eglise	320
Grandvillars	1268
Joncherey	550
Lebetain	186
Rechesy	285
Thiancourt	115
Vellescot	59
<b>Total</b>	<b>7074</b>

#### 1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2013 en m <sup>3</sup>
Total des volumes facturés aux abonnés	810 000

#### 1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2011 en m <sup>3</sup>	Volumes exportés durant l'exercice 2012 en m <sup>3</sup>	Volumes exportés durant l'exercice 2013 en m <sup>3</sup>	Variation en %
STEP Badevel - Fêche l'Eglise (PMA)	77 000	74 000	75 000	- 1,35
<b>Total des volumes exportés</b>	<b>77 000</b>	<b>74 000</b>	<b>75 000</b>	<b>- 1,35</b>
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2011 en m <sup>3</sup>	Volumes importés durant l'exercice 2012 en m <sup>3</sup>	Volumes importés durant l'exercice 2013 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Suisse (SEBA)	350 000	555 000	515 000	- 7,20

CCBB (Grosne – Vellescot)	16 600	16 400	-	-
<b>Total des volumes importés</b>	366 600	571 400	515 000	- 9,80

### 1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique au 31/12/2013 : 22 (8 au 31/12/2012).

### 1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 31 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- 112 km de réseau unitaire hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 143 km.

27 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
13 déversoirs d'orage	Delle	0
9 déversoirs d'orage	Grandvillars	0
2 déversoirs d'orage	Joncherey	0
1 déversoir d'orage	Réseau intercommunal de STEP Grandvillars	0
2 déversoirs d'orage	Beaucourt	0

### 1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 4 stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

**STEU N°1 : Grandvillars**  
Code Sandre de la station : [060990053001]

Caractéristiques générales			
Type de traitement (cf. annexe)	Boues activées		
Commune d'implantation	Grandvillars		
Lieu-dit	Rue du Stade		
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	20 000 eqhab		
Nombre d'abonnés raccordés	4 500 abonnés		
Nombre d'habitants raccordés	11 600 habitants + communes suisses		
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	5 500 m <sup>3</sup> /j		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du 7 novembre 1988 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Allaine		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	25	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
DCO	125	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
MES	35	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NGL	15	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	70

Pt	2		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		80					
<b>Charges reçues par l'ouvrage</b>										
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté										
	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle	3.83	94	22.46	87	4.80	95	4.44	78	0.97	67

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique



**STEU N°2 : Beaucourt**  
Code Sandre de la station : [060990009002]

<b>Caractéristiques générales</b>										
Type de traitement (cf. annexe)		Boues activées								
Commune d'implantation		Beaucourt								
Lieu-dit		Rue de Dampierre								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		7 000 eqhab								
Nombre d'abonnés raccordés		1510 abonnés								
Nombre d'habitants raccordés		5085 habitants								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		1 400 m <sup>3</sup> /j								
<b>Prescriptions de rejet</b>										
Milieu récepteur du rejet		Ruisseau de Dampierre								
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou				Rendement (%)				
DBO <sub>5</sub>	25	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	75						
DCO	90	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	70						
MES	30	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	90						
NGL	10	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou							
Pt	2	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou							
<b>Charges reçues par l'ouvrage</b>										
	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle	7.9	94	30.4	89	10.2	90	7.6	84	1.6	69

**STEU N°3 : Rechesy**  
Code Sandre de la station : [060990081001]

<b>Caractéristiques générales</b>										
Type de traitement (cf. annexe)		Boues activées								
Commune d'implantation		Rechesy								
Lieu-dit		Route de Courcelles								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		740 eqhab								
Nombre d'abonnés raccordés		285 abonnés								
Nombre d'habitants raccordés		760 habitants								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		140 m <sup>3</sup> /j								
<b>Prescriptions de rejet</b>										
Milieu récepteur du rejet		Vendeline								
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou				Rendement (%)				
DBO <sub>5</sub>	30	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou			75				
DCO	90	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou			70				
MES	30	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou			90				
NGL	10	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou							
NTK	40	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou							
Pt	2	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou							
<b>Charges reçues par l'ouvrage</b>										
	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle	35.1	86	85.9	84	26	89	29.4	38	3	52

**STEU N°4 : Faverois**  
Code Sandre de la station : [0600990043002]

<b>Caractéristiques générales</b>										
Type de traitement (cf. annexe)		Lagune								
Commune d'implantation		Faverois								
Lieu-dit		Rue de Delle								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		950 eqhab								
Nombre d'abonnés raccordés		250 abonnés								
Nombre d'habitants raccordés		510 habitants								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		139 m <sup>3</sup> /j								
<b>Prescriptions de rejet</b>										
Milieu récepteur du rejet		Covatte								
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou				Rendement (%)				
DBO <sub>5</sub>		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou					
DCO		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	60				
MES		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou					
NGL		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou					
NTK		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou					
Pt		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou					
<b>Charges reçues par l'ouvrage</b>										
	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle	11	77	60	68	24	82	8	54	0.94	55

## 1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

### 1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues <b>produites</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2011 en tMS	Exercice 2012 en tMS	Exercice 2013 en tMS
STEU de Grandvillars	194	297	374
STEU de Beaucourt	83.6	74	66
STEU de Rechesy	1.3	0.7	3
STEU de Faverois	0	79.5	0
<b>Total des boues évacuées</b>	<b>278.9</b>	<b>451.2</b>	<b>443</b>

### 1.10.2. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration et épandues

Boues <b>évacuées</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2011 en tMS	Exercice 2012 en tMS	Exercice 2013 en tMS
STEU de Grandvillars	202	250	454
STEU de Beaucourt	102.7	0	187
STEU de Rechesy	1.3	0.7	3
STEU de Faverois	0	79.5	0
	<b>306</b>	<b>330.2</b>	<b>644</b>

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2013 sont les suivants :

	Au 01/01/2013
Frais d'accès au service	0 euros
Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement <sup>(1)</sup>	2 000 euros HT
Participation aux frais de branchement	Montant des travaux sur domaine public + 120 euros HT de frais de gestion

<sup>(1)</sup> Cette participation correspond à l'ancienne Prime de Raccordement à l'Egout

Tarifs		Au 01/01/2013
<b>Part de la collectivité</b>		
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Beaucourt	0.3275 €/m <sup>3</sup>
	Delle	0.8995 €/m <sup>3</sup>
	Faverois	0.5551 €/m <sup>3</sup>
	Fêche l'Eglise	1.2191 €/m <sup>3</sup>
	Grandvillars	1.3169 €/m <sup>3</sup>
	Lebetain	0.6693 €/m <sup>3</sup>
	Rechesy	0.2530 €/m <sup>3</sup>
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>		
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement (ne concerne que Rechesy)	25.62 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Beaucourt	0.7039 €/m <sup>3</sup>
	Rechesy	0.8069 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>		
Taxes	Taux de TVA (0 ou 7 %) <sup>(2)</sup>	7 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.15 €/m <sup>3</sup>

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 12/12/2012 effective à compter du 01/01/2013 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 14/12/2010 effective à compter du 01/01/2011 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du 14/12/2010 effective à compter du 01/01/2011 fixant la participation aux frais de branchement.

## 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2013 et au 01/01/2014 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2012 en €	Au 01/01/2013 en €	Au 01/01/2014 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>				
Beaucourt	36.89	39.30	41.81	639
Delle	102.65	107.94	113.41	5.07
Faverois	56.34	66.61	77.28	16.02
Fêche l'Eglise	145.62	146.29	146.94	0.44
Grandvillars	158.77	158.03	157.20	-0.53
Lebetain	71.7	80.32	89.26	11.13
Rechesy	28.38	30.36	32.40	6.72
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité en moyenne	114.98	118.51	124.63	5.16
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>				
Part fixe annuelle (Rechesy uniquement)	25.08	25.62	25.94	2.15
Part proportionnelle Beaucourt	82.22	84.47	85.57	2.74
Part proportionnelle Rechesy	94.16	96.83	98.21	2.84
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire - Beaucourt	82.22	84.47	85.57	2.74
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire - Rechesy	119.24	122.45	124.15	2.69
<b>Taxes et redevances</b>				
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18	18	18	0
TVA si service assujetti (5,5 % en 2012 et 7 % en 2013)	7.31	9,56	14,26	49.16
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	25.31	27.56	32.26	17.05
<b>Total (commune sans délégation de service)</b>	<b>140.29</b>	<b>146.07</b>	<b>156.89</b>	<b>7.41</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1.19</b>	<b>1.22</b>	<b>1.31</b>	<b>7.38</b>

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

## 2.3. Recettes

### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2011 en €	Exercice 2012 en €	Exercice 2013 en €
Redevance eaux usées usage domestique	610 033	647 628	686 754
dont redevance reversé à l'Agence de l'eau	70 203	72 152	75 069
Recette pour boues et effluents importés	113 057	108 487	56 394
Total recettes de facturation	793 293	828 267	818 217
Recettes de raccordement	19 100	106 333	83 960
Prime de l'Agence de l'Eau	112 441	119 159	91 885
Contribution au titre des eaux pluviales	0	0	0
Recettes liées aux travaux	17 906	18 728	32 198
Total autres recettes	149 447	244 220	208 043
<b>Total des recettes</b>	<b>942 740</b>	<b>1 072 487</b>	<b>1 026 260</b>

### Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2011 en €	Exercice 2012 en €	Exercice 2013 en €
Redevance eaux usées usage domestique	150 163	168 222	184 112
Participation collectivités (gestion des eaux pluviales)	4 347	4 538	4 513
Total recettes de facturation	154 510	172 760	188 625
Recettes liées aux travaux	3 387	14 020	13 283
Produits accessoires	7 614	8 117	3 249
Total autres recettes	11 001	22 137	16 532
<b>Total des recettes</b>	<b>165 511</b>	<b>194 897</b>	<b>205 157</b>

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2013 : 1 263 417 €.

### 3. Indicateurs de performance

#### **3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)**

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} \times 100$$

Pour l'exercice 2013, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est 98 %:

#### **3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2)**

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte	
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte	10
20	mise à jour du plan au moins annuelle	20
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)	0
+ 10	existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	0
+ 10	localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs, ...)	10
+ 10	dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (entre deux regards de visite)	10
+ 10	définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	10
+ 10	localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	10
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	0
+ 10	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement des réseaux	0

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 60 pour l'exercice 2013.

#### **3.3. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)**

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2012	Conformité exercice 2012 0 ou 100	Conformité exercice 2013 0 ou 100
STEU de Beaucourt	201	100	100
STEU de Grandvillars	464	100	100

Pour l'exercice 2013, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2010 et 2011).



### 3.4. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

STEU de Grandvillars :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	454
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		<b>454</b>

<sup>(1)</sup> L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Beaucourt :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	187
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		187

STEU de Rechesy :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	3
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		3

STEU de Faverois :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		0

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} \times 100$$

Pour l'exercice 2013, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est de 100 %.

## **4. Financement des investissements**

### **4.1. Montants financiers**

	<b>Exercice 2011</b>	<b>Exercice 2012</b>	<b>Exercice 2013</b>
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	317 000	505 000	494 000
Montants des subventions en €	83 000	206 000	237 000

### **4.2. Etat de la dette du service**

L'état de la dette au 31 décembre 2013 fait apparaître les valeurs suivantes :

	<b>Exercice 2011</b>	<b>Exercice 2012</b>	<b>Exercice 2013</b>
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €)	2 391 000	2 587 000	3 068 000
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	205 093	259 064
	en intérêts	97 320	121 522

### **4.3. Amortissements**

Pour l'exercice 2013, la dotation aux amortissements a été de 492 000 €.

### **4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux**

<b>Projets à l'étude</b>	<b>Montants prévisionnels en €</b>
Mise en séparatif de Bretagne	500 000,00
Réhabilitation de la filière boues de la station d'épuration de Grandvillars	750 000,00
Faisabilité d'un assainissement sur les communes de Rechesy-Courtelevant et Florimont	3 000 000,00

### **4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice**

<b>Programmes pluriannuels de travaux adoptés</b>	<b>Année prévisionnelle de réalisation</b>	<b>Montants prévisionnels en €</b>
Mise en séparatif à Grandvillars – rue Bellevue, rue des Grands Champs et rue de Boron	2012-2013	304 800
Réhabilitation des réseaux à Delle – rue Ackermann, Clémenceau et Saget	2012-2013	364 900
Mise en séparatif de Croix et création d'une station d'épuration	2013-2014	710 000

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### ***5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité***

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Pour l'année 2013, le service a réalisé 652,65 euros pour abandon de créances.  
Aucune somme n'a été versée à un fond de solidarité en 2013.

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2013
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	18 985
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	22
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	443 tonnes de MS
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	156.89 euros
<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	98 %
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	60
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	652.65 euros

